

CHAMPIONNAT INTERCLUB VETERANS

SAISON 2009/2010



REGLEMENT

COMITE DEPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE DE BADMINTON
Maison Départementale des Sports
13b, Avenue de Cucillé – 35 065 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 54 67 60 – Fax : 02 99 54 10 12
Mail : codep35badminton@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.codep35badminton.fr>

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2

1. Les équipes doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et via le Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine.
2. Seuls sont autorisés à participer, les joueuses et joueurs de la catégorie « vétérans » né(e)s avant 1970 (V2, V3, V4, V5) ayant une licence FFBA et un certificat vétéran autorisé compétition et validé par la Ligue de Bretagne de Badminton. Le certificat devra impérativement être envoyé au responsable du Codep de ce championnat avant le premier match joué.
3. Les clubs pourront engager plusieurs équipes, composées de joueuses et joueurs licenciés en Ille et Vilaine.
4. Les inscriptions et le déroulement de la compétition seront gérés par le CODEP 35 et les frais d'inscription seront à verser à l'ordre du CODEP 35 lors de l'engagement d'une ou de plusieurs équipes. Un formulaire sera envoyé au club et mis en ligne sur le site du CODEP 35.
5. La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement être envoyée par email avec les mentions suivantes : noms, adresses, téléphones fixe et/ou mobile et emails des responsables du Club et du Capitaine.
6. Les équipes pourront être constituées de joueuses et/ou joueurs de différents clubs.
7. Les joueuses et joueurs ne pourront évoluer qu'au sein d'une seule équipe.
8. Les joueuses et joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

Article 2 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

1. Le championnat sera constitué d'une ou plusieurs poules avec des matchs en aller / retour.
2. Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de « journée ».
3. Les équipes qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre, faire une copie au responsable Codep gérant le Championnat et envoyer un email 8 jours avant la première date pour confirmer (mettre en copie le responsable Codep).
4. Deux dates minimum doivent être proposées avec si possible 2 jours non identiques.
5. Une rencontre ne pourra sortir de la « journée » sans l'accord écrit (email) du responsable Codep de ce Championnat.

Article 3 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

3

1. Chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur 6 matchs dans les 4 disciplines, selon la répartition suivante :
 - 2 matchs en simple homme (SH),
 - 1 match en double homme (DH),
 - 1 match en double dame (DD),
 - 2 matchs en double mixte (DM).Il faudra au minimum 4 garçons et 2 filles par équipe.
2. Les matchs seront homologués et entreront en compte pour le classement individuel.
3. Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.
4. Un même joueur ou joueuse d'une équipe ne peut pas disputer plus de 2 matchs lors d'une même rencontre.
5. A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien préciser sur la feuille de match « ABANDON » sous le score.
6. La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs à savoir :
 - Match entre Nc : volants plastiques
 - Match entre joueurs classés : volants plumes
 - Match entre un joueur classé et non-classé : volants plastiques ou plumes selon le libre choix du Nc.

En cas de litige portant sur la marque des volants, les volants officiels sont le MAVIS 300 pour les volants plastiques et le B 900 pour les volants plumes.

Ce n'est pas l'équipe qui reçoit qui fournit les volants.

7. L'ordre dans lequel les joueurs sont placés en simple doit obligatoirement respecter leur classement au jour de la rencontre. Pour les doubles et doubles mixtes il faut respecter « la moyenne » des classements.
8. La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs. Celle-ci marque **3** points, l'équipe perdante marque **1** point et en cas d'égalité la rencontre est déclarée nulle et chaque équipe marque **2** points.

Article 4 : TRANSMISSION DES RESULTATS

1. A l'issue de chaque rencontre, le responsable de l'équipe victorieuse doit renvoyer les résultats et dispose de 2 jours pour expédier par email, la feuille de match au responsable de cette compétition.
2. La transmission des résultats se fera par email, la feuille de match peut-être transférée sur un fichier Excel qui sera envoyé en début de saison – la date d'envoi de l'email faisant foi.

Article 5 : FORFAITS

4

1. Joueurs ou joueuses sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés : pour tout match effectué par ce joueur ou joueuse le ou leurs matchs seront déclarés perdus.
2. Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.
3. Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Article 6 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

Le classement des équipes s'établira en fonction :

- du nombre de points,
- si égalité, alors selon le nombre de rencontres gagnées,
- si encore égalité, selon la différence de sets gagnés et perdus,
- si encore égalité, selon la différence de points gagnés et perdus,
- si encore égalité, alors seront pris en compte les résultats de la rencontre ayant opposé les ex-aequo.

Article 7 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par le responsable du Championnat.

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement.